Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 503

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 503 7 juin 1979
Seizième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi
Victor Ruffy
J.-J. Schilt

503

Domaine public

Le pouvoir et les coulisses

Dans son édition de juin, le magazine économique allemand "Capital" fait l'inventaire des quelque vingt personnes (toutes du sexe fort) régulièrement consultées par le chancelier Helmut Schmidt avant de prendre — seul et rapidement, paraît-il — toute décision importante. Le classement de ces vingt éminences se fait par sujet (affaires gouvernementales, politiques, de politique économique, économiques, sociales) et surtout en trois catégories, plus subjectives: il y a ceux que Schmidt convoque par obligation (dont son vice-chancelier libéral Genschler), ceux qu'il entend par convenance raisonnable (dont ses trois collaborateurs les plus proches, rassemblés à l'occasion d'un déjeuner hebdomadaire), et enfin ceux que le chancelier a choisis comme interlocuteurs privilégiés parmi les nombreux représentants possibles de la banque, de l'industrie et des syndicats. A noter que le patron des patrons allemands n'a jamais eu la cote de Beitz ou d'Overbeck, directeurs chez Krupp, respectivement chez Mannesmann, et que leader des métallos (Loderer) a vu sa cote baisser à la suite de la grève des ouvriers de la sidérurgie!

Et dans notre pays? Il serait intéressant de pouvoir dessiner une géographie analogue pour la Suisse, où le paysage est évidemment plus compliqué du fait du gouvernement collégial et de la décentralisation fédéraliste. Reste tout de même à éclairer certaines lignes directes, qui donnent un pouvoir très réel à des personnages peu avides de notoriété publique.

Dans les départements fédéraux, récemment visités par les dessinateurs d'organigrammes, certains fonctionnaires exercent une influence considérable: les secrétaires généraux (ou leurs redoutables adjoints comme à l'Economie publique ou aux Finances) filtrent toutes les affaires, et les directeurs des offices fédéraux (anciennement offices tout court, ou divisions, ou bureaux) vont devenir les interlocuteurs très directs et privilégiés des conseillers fédéraux, qui pourront se sentir à la fois entourés et cernés par leur état-major.
Mais surtout, les relations para-administratives vont se maintenir, et garder toute leur importance, favorisant des occasions de rencontres plus ou moins fortuites entre gens participant à la vie associative tellement développée en Suisse. Elles ne figurent pas à l'Annuaire fédéral ces associations d'anciens Zofingiens, ces rencontres de camarades de régiment ou d'état-major, ces invitations aux Tessinois de la diaspora (noyau: Celio et Stelio Molo), ces comités de ligue nationale sportive, ces réunions du Rotary ou du Kiwanis (Aubert en tête), ces déjeuners discrets au Bellevue ou au Schweizerhof.
Avis aux doctorants en science politique disposant d'un ordinateur: les sujets de thèse sur la formation de la décision en Suisse ne manquent pas.

Le jeu de la justice

C'est dans les cas extrêmes qu'il est possible d'apprécier vraiment le fonctionnement général de la justice. Dernier test: le procès des deux terroristes allemands G. Kröcher et C. Möller. Le climat entretenu autour des actes des deux accusés, puis l'attitude de leurs avocats, quoi qu'on puisse en penser, devaient révéler la nature véritable du "jeu" de la justice.
La réponse de la Chambre des avocats du canton de Berne est plus qu'inquiétante: l'interdiction professionnelle des avocats révèle à la fois le fondement partisan des "usages" en vigueur dans le barreau et l'incapacité du système (compétences exorbitantes de ladite Chambre) à faire respecter l'administration d'une justice égale pour tous (création "de facto" d'une catégorie d'accusés "indéfendables").